

Animer un groupe d'analyse de pratiques professionnelles

FORMATION CERTIFIANTE RECONNUE
PAR FRANCE COMPETENCES

inscrite au Registre Spécifique - RS 7458

Livret de Formation - 2026



Résumé de la formation certifiante AGAP

Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, animer et évaluer des groupes d'analyse de pratiques professionnelles (AGAP) dans divers contextes. La fiche descriptive de la certification est disponibles sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7458>

Compétences acquises

- **C1** : Élaborer un contexte favorable d'intervention en créant un climat de confiance propice aux échanges sincères et efficaces afin de favoriser la prise de parole de chaque participant pour atteindre l'objectif visé d'amélioration de ses pratiques professionnelles, que ce soit en institution ou dans un groupe constitué de professionnels indépendants, en adaptant, si nécessaire, les conditions d'accueil dans le cas de personnes en situation de handicap.
- **C2** : Concevoir un cadre pour le groupe en présentant le sujet à traiter, les règles de gestion du groupe (écoute active, répartition du temps de parole, tolérance...) afin de créer une dynamique de groupe et favoriser les échanges et les confrontations de pratiques.
- **C3** : Mener une séance type d'analyse des pratiques en soumettant à la discussion les problèmes identifiés afin que chaque participant argumente son point de vue et que chacun puisse en déduire des pistes d'amélioration de ses propres pratiques, en alternant des périodes d'échanges et des périodes réflexives.

Sessions

-  **Durée** : 7 jours de formation (soit 49h) + 1 journée de certification en visioconférence.
-  **Lieux** : Disponible sur Paris, Marseille, Limoges.
-  **Dates et inscription** : Disponibles sur notre site internet.
-  **Public** : Psychologue, attesté par le numéro RPPS.
-  **Taille du groupe** : 6 à 12 participants.
-  **Accessibilité** : Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous à siege@ffpp.net.

L'obtention du certificat est conditionnée à la réussite à 2 épreuves : écrit de synthèse et présentation orale.

Table des matières

I. Résumé de la formation	2
II. Présentation de la FFPP	4
III. Présentation de la formation	5
1. Introduction à la formation	5
2. Contenu de la formation	6
IV. Référentiel de certification	7
1. Compétences acquises	7
2. Modalités de certification	7
3. Critères de réussite	8
V. Guide de la certification	9
1. Organisation de l'évaluation	9
2. Contenu attendu dans l'écrit de synthèse	10
3. Les éléments formels de l'écrit de synthèse	11
4. Déroulement de l'oral	11
5. Modalités de rattrapage	12
VI. Inscription et financement	13
ANNEXE 1 : Référentiel de certification	14
ANNEXE 2 : Grille d'appréciation de l'écrit de synthèse	17
ANNEXE 3 : Grille de certification (évaluation orale)	18
ANNEXE 4 : Grille d'auto-évaluation du candidat	21

II. Présentation de la FFPP

Créée en 2003, dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui doivent encore se renforcer. De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des concertations et négociations avec les instances tutélaires aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et impliqués dans ce qui les concerne directement.

« Fédérons-nous pour un titre unique et des pratiques au singulier. Engageons-nous pour une Psychologie plurielle. »

Notre projet

- Se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le Code de déontologie est la clé de voûte.
- Rassembler psychologues individuels et organisations de psychologues (associations et syndicats), dans le respect et la reconnaissance de la diversité des pratiques, la multiplicité des méthodes, la pluralité des modèles de référence et les spécificités des champs d'exercice.

Nos actions

- S'affirmer comme un interlocuteur majeur dans les débats qui concernent la profession ;
- Représenter la profession auprès des autorités et au sein de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations);
- Soutenir les organisations de psychologues et développer les dynamiques des régions et des organisations membres.
- Promouvoir la déontologie de la profession
- Soutenir les étudiants en psychologie.

**Depuis janvier 2022,
la Ffpp est reconnue QUALIOPi pour la catégorie ACTION DE FORMATION.**

III. Présentation de la formation

1. Introduction à la formation

Les professionnels de la santé, de l'éducatif, du travail social, sont souvent confrontés à des situations difficiles dans lesquelles ils peuvent se sentir piégés, démunis, voire sidérés. Pris dans l'agir et la nécessité de la réponse immédiate, ils perdent peu à peu le sens de leurs actions. Devant les contraintes de plus en plus complexes, sinon paradoxales de l'institution, devant les impératifs des nouveaux managements, la souffrance au travail s'intensifie. Ils ont besoin d'un lieu où pourront s'exprimer leurs interrogations, leurs plaintes et leurs désirs. Un lieu de réflexion où ils pourront prendre le recul nécessaire pour nommer leurs affects et effectuer un travail de symbolisation quant à leurs pratiques. À partir des problèmes soulevés ou de questions identifiées, une réflexion est alors menée, permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions. La « pratique réflexive » amène le professionnel à réfléchir sur sa propre pratique de manière critique et constructive pour analyser et améliorer ses actions. Le groupe est ce lieu d'expression, d'échange, de soutien et de définition des limites. L'animateur en est le garant. C'est lui qui porte l'assurance que les cadres seront posés et respectés. C'est par sa connaissance théorique et son expérience pratique spécifiques que le psychologue sera qualifié plus qu'un autre professionnel pour animer les groupes d'analyse de pratiques professionnelles. Cette certification valide des compétences complémentaires au métier de psychologue. Elle permet d'acquérir une expérience pratique et des connaissances théoriques suffisantes pour poser les bases et animer des groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Les formateurs, eux-mêmes psychologues praticiens, proposent une approche rigoureuse et pratique de cet exercice particulier qu'est l'animation d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles. L'animation de groupe d'analyse de pratiques professionnelles constitue un outil des psychologues de plus en plus demandé dans les institutions.

- **Pré-requis** : Avoir le titre de psychologue attesté par le numéro RPPS.
- **Durée** : 49 heures (7 jours répartis en plusieurs modules) + 1 jour de certification en visio.

2. Contenu de la formation

Le psychologue, dans sa formation initiale et quel que soit le champ théorique ou le domaine d'exercice, est peu préparé à l'animation de groupes d'analyse de la pratique professionnelle. Pourtant, il est régulièrement sollicité, reconnu compétent pour répondre aux demandes d'institutions dont les équipes sont souvent confrontées à des situations difficiles dans lesquelles elles peuvent se sentir piégées, démunies voire sidérées. Les professionnels pris dans l'agir et la nécessité de la réponse immédiate, perdent peu à peu le sens de leurs actions. Devant les contraintes de plus en plus complexes, sinon paradoxales de l'institution, devant les impératifs de nouveaux managements, l'intérêt et le sens du travail se diluent, induisant parfois une importante démotivation. Ils ont besoin d'un lieu où ils pourront retrouver le sens de leurs missions, leur confiance et leur estime professionnelles. Un lieu de réflexion où ils pourront prendre le recul nécessaire pour nommer leurs affects et effectuer un travail de symbolisation quant à leurs pratiques. Le groupe est ce lieu d'expression, d'échange, de soutien et de définition des limites. Le psychologue qui anime le groupe en est le garant. C'est lui/elle qui porte l'assurance que les cadres seront posés et respectés, c'est par sa connaissance théorique, sa déontologie et son expérience pratique spécifiques qu'il sera qualifié plus qu'un autre professionnel pour animer les groupes d'analyse de la pratique.

Thématiques abordées

- Prise de contact, présentations professionnelles et recensement des cursus, parcours, pratiques, connaissances théoriques des participants.
- Analyse de la demande, des attentes et réflexion sur l'analyse de la demande par rapport à une formation, une intervention, d'une manière plus générale :
 - Savoir évaluer les différents niveaux : la commande des dirigeants d'établissement, la demande des équipes, la demande explicite, la demande implicite.
 - Étude du dispositif : cadres/méthodologie/temporalité.
 - Construire un cahier des charges et/ou une proposition d'intervention.
 - Les conditions d'intervention (déontologie, confidentialité, articulation avec la direction...).
- Apports complémentaires théorico-pratiques sur les notions de groupe, équipe, institution, organisation.
- Posture spécifique de l'animateur, son statut et la spécificité de l'écoute.

IV. Référentiel de certification

1. Compétences acquises

- **C1** : Élaborer un contexte favorable d'intervention en créant un climat de confiance propice aux échanges sincères et efficaces afin de favoriser la prise de parole de chaque participant pour atteindre l'objectif visé d'amélioration de ses pratiques professionnelles, que ce soit en institution ou dans un groupe constitué de professionnels indépendants, en adaptant, si nécessaire, les conditions d'accueil dans le cas de personnes en situation de handicap.
- **C2** : Concevoir un cadre pour le groupe en présentant le sujet à traiter, les règles de gestion du groupe (écoute active, répartition du temps de parole, tolérance...) afin de créer une dynamique de groupe et favoriser les échanges et les confrontations de pratiques.
- **C3** : Mener une séance type d'analyse des pratiques en soumettant à la discussion les problèmes identifiés afin que chaque participant argumente son point de vue et que chacun puisse en déduire des pistes d'amélioration de ses propres pratiques, en alternant des périodes d'échanges et des périodes réflexives.

2. Modalités de certification

La certification s'obtient à l'issue de 2 épreuves :

Epreuve 1 : Écrit de synthèse

Travail d'analyse professionnelle qui est un écrit de synthèse d'une séance d'animation de groupe d'analyse de pratiques professionnelles vécue et réellement animée par le candidat. Les correcteurs disposent d'une grille d'appréciation de cet écrit. Cet écrit est remis 21 jours avant l'oral aux membres de jury pour qu'ils puissent le lire avant l'épreuve orale. Il s'agit de la présentation d'une animation d'un groupe d'analyse de pratiques professionnelles que le candidat a vraiment réalisée. Il doit en expliquer le contexte, présenter le nombre de participants et leurs attentes, le déroulé de sa séance, les problématiques rencontrées, les solutions apportées. Ce travail comporte obligatoirement une production concrète d'outils mis en place et un bilan de ses propres pratiques (convention d'intervention, bilan de séance etc...). Dans le cas exceptionnel où le candidat n'a pas pu mettre en pratique réelle une animation de groupe avant l'épreuve d'évaluation,

la Ffpp lui fournit un cas fictif. Celui-ci est analysé par le candidat selon les mêmes critères qu'un cas réel.

Epreuve 2 : Présentation orale

Présentation orale du cas réel évoqué dans le dossier remis aux membres de jury. Le candidat doit reprendre les points clés du cas vécu ou du cas fictif, argumenter ses choix et présenter sa méthode d'animation et les difficultés éventuelles rencontrées.

- Durée de l'épreuve - 30 minutes réparties de la façon suivante : 10 min de présentation (avec diaporama, vidéo, fiche...) et 20 min d'échanges avec le jury
- Modalité : Distanciel sur zoom avec contrôle des identités par caméra.

La partie "guide de l'évaluation" présente le contenu précis attendu pendant les épreuves.

3. Critères de réussite

La note minimum de **104/130** est nécessaire pour obtenir la certification. La grille de certification en annexe présente les 3 compétences acquises ainsi que les critères d'évaluation de celles-ci.

V. Guide de la certification

1. Organisation de l'évaluation

- **Jury** : Le jury est composé de 3 membres, experts du domaine dont 2 professionnels extérieurs à la Ffpp. Ils sont sélectionnés parmi des professionnels en exercice et notamment des psychologues qui pratiquent depuis 3 ans au moins l'animation de groupes d'analyse de pratique. Par souci d'impartialité, ne pourront faire partie du jury, ni des formateurs ayant formé le groupe d'apprenants, ni, par extension, un professionnel qui est intervenu auprès des candidats.
- **Calendrier** : Évaluation dans les 3 mois après la fin de la formation afin de laisser au candidat, le temps de la mise en pratique et la rédaction du cas réel choisi. La convocation à l'épreuve orale est envoyée au candidat par courriel par le Siège de la FFPP au plus tard un mois avant l'épreuve.
- **Écrit de synthèse** : Il est transmis 21 jours avant l'oral par mail au siège de la FFPP. Le candidat a 6 semaines minimum pour sa rédaction. Dans le cas exceptionnel où le candidat n'a pas pu mettre en pratique réelle une animation de groupe avant l'épreuve d'évaluation, la Ffpp lui fournit un cas fictif. Celui-ci est analysé par le candidat selon les mêmes critères qu'un cas réel. Le cas fictif sera donné 15 jours après la sortie de la formation, dans le cas où le candidat ne peut pas organiser de séance réelle.
- **Présentation orale de l'animation réalisée** : La durée de l'épreuve est de 30 minutes (10 minutes d'exposé, avec diaporama si besoin, et 20 minutes d'échange avec le jury).
- **Barème de notation de la certification** :
 - Compétence acquise = 5 points ;
 - En cours d'acquisition = 3 points ;
 - Non acquise = 0 point.
- **Le candidat doit obtenir minimum 80% de la totalité des points pour obtenir la certification soit 104 points au minimum sur 130 points au total.**
- **Résultats** : Communiqués par courriel dans les 15 jours. Le certificat de réussite est ensuite envoyé par voie postale. Les candidats reçus à la certification sont enregistrés dans la base France Compétences dans les 3 mois, conformément à la législation en vigueur.
- **Aménagement de l'évaluation** : Les personnes dont la situation de handicap nécessite des aménagements spécifiques doivent nous contacter au plus tard au

moment de la convocation aux épreuves, par mail, à l'adresse siege@ffpp.net. Conformément aux recommandations de France Compétences, les aménagements proposés des modalités d'évaluation traduisent « des aménagements possibles du poste de travail que le futur titulaire pourra être amené à rencontrer dans sa vie professionnelle ». Plus d'informations : https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/05/NOTE_Certification-professionnelle-et-handicap_V-mai-2021.pdf (p.5)

2. Contenu attendu dans l'écrit de synthèse

Le document est composé de 4 parties principales théorico-pratiques qui permettront de montrer au jury l'acquisition des compétences à l'issue de la formation. Il s'agit d'une synthèse qui permet l'ouverture de la discussion avec le jury lors de la soutenance. Les éléments présentés dans cet écrit n'ont donc pas vocation à être exhaustifs. Néanmoins, le candidat s'attachera à présenter des éléments précis et objectivables. Par soucis de confidentialité, l'anonymat des personnes nommées dans le document sera respecté.

- **Introduction** : Cette partie doit permettre de comprendre les enjeux de l'intervention de l'animateur de groupe d'analyse de pratiques professionnelles. Ainsi, il y sera fait l'analyse de la demande et du cadre professionnel dans lequel s'inscrivent ses interventions. Le psychologue-animateur de groupe indiquera également le nombre de séances réalisées avec le groupe, la problématique de départ.
- **Description et présentation d'une mise en situation d'animateur de groupes d'analyse de pratiques** : Cette partie présente une séance d'analyse des pratiques plus en détails. Sans nécessairement la retranscrire de façon chronologique, elle permet de retracer les éléments principaux de la dynamique de groupe et l'analyse qui en est faite, la mise en place d'un cadre de confiance propice aux échanges etc... Cette partie est capitale pour montrer au jury l'acquisition des compétences d'animateur d'analyse de pratiques. Elle permet de lier les éléments concrets qui se sont manifestés le jour de la séance avec le groupe aux éléments théoriques de l'analyse de pratiques professionnelles. Le psychologue-animateur peut se reporter à la grille d'évaluation pour avoir des indications du contenu attendu.
- **L'analyse de la pratique d'animateur de groupes d'analyse de pratiques -GAP - et positionnement du stagiaire** : le stagiaire amène les éléments d'analyse qui concernent sa posture vis-à-vis du groupe, son analyse des compétences acquises et celles qui sont encore en développement. Cette partie permet au jury de vérifier que le candidat a compris quelle est la posture d'un animateur de GAP par rapport à celle d'un psychologue praticien.
- **Bilan professionnel et personnel de cette nouvelle activité et conclusion** : le stagiaire fait état du bilan global qu'il tire de la formation et des premières mises en application. Il indique également les perspectives d'évolution qu'il envisage à la suite de cette formation.

L'écrit doit également inclure :

- **Couverture** : logo de la FFPP ; titre explicite ; nom et prénom(s) du stagiaire ; dates

de remise et de soutenance.

- **Remerciements (optionnels)** : respect des règles déontologiques.
- **Sommaire** : maximum 3 niveaux de titres, pagination, table des annexes.
- **Bibliographie** : Obligatoire, aux normes APA.
- **Annexes** : paginées et citées dans le document. Elles doivent être en nombre limité et respecter la déontologie. La grille d'auto-évaluation complétée doit être jointe.

3. Les éléments formels de l'écrit de synthèse

- **Longueur** : 5 à 10 pages (hors couverture, sommaire et annexes).
- **Mise en page** : Marges 2,5 cm, interligne 1,5, justifié.
- **Police** : Times New Roman (12) ou Calibri (11).
- **Pages numérotées**
- **Tableau et figures (si nécessaires)** : Mis en forme aux normes APA
- **Toute photographie prise pendant les séances d'analyse de pratiques professionnelles doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Les photographies des participants aux séances sont interdites.**

4. Déroulement de l'oral

30 minutes (10 min d'exposé, 20 min d'entretien). Le candidat insiste sur l'analyse de sa posture en tant qu'animateur de GAP. Le jury évalue la qualité de l'expression, l'argumentation et l'adéquation de la posture en tant que psychologue-animateur de GAP par rapport à une posture de psychologue praticien. Les attentes pour la soutenance sont les suivantes :

- **Présentation rapide des grandes lignes du travail écrit**
- **Recul et distance par rapport au document écrit** permettant de donner un bilan plus complet des acquis et des compétences à consolider
- **Prolongements et perspectives suite à la formation**

5. Modalités de rattrapage

En cas de non-validation, un rattrapage est proposé sur demande écrite envoyée par mail au siège de la FFPP dans un délai de 15 jours après l'envoi des résultats. Le candidat prendra les mesures nécessaires pour être supervisé dans sa pratique de l'analyse de pratique par le psychologue de son choix (hors formateurs). Il remettra une attestation de supervision au responsable de l'organisation des épreuves. Le rattrapage a lieu entre 6 mois et 1 an après la première session pour laisser au candidat le temps de se préparer à nouveau. Les créneaux de certification sont proposés en fonction des places disponibles et des contraintes d'organisation des sessions.

VI. Inscription et financement

La demande d'inscription et de devis se fait directement sur le site de la FFPP. Les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers sont invitées à prendre contact, au plus tôt, directement avec le siège afin d'être accueillies dans les meilleures conditions.

Financements éligibles

- Fonds propres du stagiaire (payable en 3 fois)
- Employeur
- Pôle emploi
- FIF-PL (pour les psychologues en exercice libéral)
- Compte Personnel de Formation (CPF) : Ce financement vous engage à vous présenter à la certification ; Reste à charge selon le solde de votre CPF (participation personnelle légale obligatoire, selon le tarif fixé par l'Etat)

TARIFS 2026

Adhérent FFPP : 2282€ nets

Non-adhérent et employeurs : 3123€ nets

ANNEXE 1 : Référentiel de certification

Référentiel de compétences	Critères d'évaluation
C1 – Élaborer un contexte favorable d'intervention en créant un climat de confiance propice aux échanges...	• Le candidat a mené un entretien de cadrage avec le commanditaire pour élaborer un cahier des charges dans lequel on trouve le public concerné (typologie, équipe...), la présence éventuelle de personnes en situation de handicap, les aménagements nécessaires (y compris accessibilité numérique/cognitive), le contexte et la problématique à aborder (souffrance, violence...). • Il identifie les problématiques latentes ou explicites liées aux transitions numérique et écologique pouvant impacter les pratiques professionnelles. • Il inscrit la démarche dans le cadre de la prévention des risques professionnels (RPS) en identifiant comment le dispositif peut contribuer aux objectifs de santé et de sécurité au travail. • Il rédige une proposition d'intervention en tenant compte du cahier des charges et prévoit les aménagements nécessaires pour accueillir des PSH. • Il articule théorie et pratique grâce à une bibliographie en référence au sujet traité. • Le candidat fait un tour de table pour que chaque participant se présente et exprime ses attentes. • Il présente le déroulé, les bénéfices et les limites de l'analyse de pratique. • Il favorise l'intégration des personnes en situation de handicap en levant les barrières et les préjugés. • Il maîtrise les techniques de gestion de situations délicates et de conflits pour construire une relation bienveillante.
C2 - Concevoir un cadre pour le groupe en présentant le sujet à traiter, les règles de gestion du groupe...	• Le candidat adopte la posture de l'animateur du groupe en étant conscient de son statut et du rôle qu'il va avoir à jouer. • Les règles de fonctionnement du groupe sont clairement énoncées et un climat de confiance est établi (confidentialité, déontologie, tolérance...). • Il crée une dynamique de groupe en passant la parole équitablement, tout en gardant à l'esprit les objectifs. • Il gère l'expression émotionnelle dans le groupe (colère, mutisme, conflit, pleurs...) afin de permettre à chaque personne de prendre du recul.

C3 – Mener une séance type d'analyse des pratiques en soumettant à la discussion les problèmes identifiés...

- Il présente les problèmes soumis à échanges en précisant le contexte et les circonstances.
- Il aide les participants à analyser les effets des transitions numérique et écologique sur leurs pratiques.
- Il laisse chaque participant exposer sa pratique ou sa difficulté en faisant respecter les règles de participation.
- Il aide le groupe à distinguer difficulté individuelle et problématique organisationnelle liée à la santé au travail.
- Il guide la réflexion sur l'adaptation des pratiques pour mieux accueillir les usagers en situation de handicap.
- Il fait réagir les autres participants sans jugement et dans la bienveillance.
- Il reformule, restitue les expériences et provoque la réflexion constructive.
- Il fait la synthèse des pistes d'amélioration envisagées.
- Il aide le participant à prendre du recul sur ses propres pratiques.
- Il propose que chaque participant définisse ses propres objectifs réalistes et vérifiables.
- Il aide à mettre en place des modalités de suivi des améliorations.
- Il encourage chaque participant dans une démarche d'appropriation de pratiques nouvelles.
- Il évalue, en fin de séance, les points forts de son intervention et ses points d'amélioration.

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation de l'écrit de synthèse

Cette grille est utilisée par le jury pour apprécier la qualité de l'écrit de synthèse avant l'oral. Elle n'est pas transmise au candidat.

Critères d'appréciation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Pas satisfaisant
Réalisation d'une séance d'animation d'analyse de pratiques			
Présentation du contexte et du cahier des charges			
Conceptualisation de la situation clinique			
Prise en compte du handicap (le cas échéant)			
Description de la séance (participation, climat, difficultés)			
Gestion de l'expression émotionnelle			
Évaluation de la séance d'animation			
Conceptualisation des difficultés des participants			
Articulation théorico-clinique			
Auto-analyse de la dynamique de groupe			
Identification des freins et leviers			
Remise en question et auto-réflexivité			

Remarques / Commentaires :

ANNEXE 3 : Grille de certification

(évaluation orale)

Cette grille est utilisée par le jury pour l'évaluation sommative des compétences lors de l'oral. Notation : Acquis (5pts), En cours (3pts), Non Acquis (0pt).

Compétence / Pratique	Acquis	En cours	Non Acquis
C1 – Élaborer un contexte favorable d'intervention...			
A élaboré un cahier des charges complet.			
Identifie les enjeux liés aux transitions et à la SST.			
Articule théorie et pratique (bibliographie).			
Présente le déroulé de la séance et le cadre.			
Maîtrise les techniques de gestion de conflits.			
C2 - Concevoir un cadre pour le groupe...			
Adopte une posture d'animateur adéquate.			
Énonce clairement les règles et établit la confiance.			
Crée une dynamique de groupe équitable.			
Gère l'expression émotionnelle.			
C3 – Mener une séance type d'analyse des pratiques...			
Présente les problèmes et facilite les échanges.			
Guide la réflexion sur les enjeux transversaux (transitions, SST, handicap).			
Fait la synthèse des pistes d'amélioration.			
Aide à la définition d'objectifs réalistes.			
Évalue sa propre intervention.			

ANNEXE 4 : Grille d'auto-évaluation du candidat

Évaluez à quel point vous vous sentez capable de réaliser les différentes étapes (de 1 : pas du tout capable à 5 : tout à fait capable).

Compétence	1	2	3	4	5
C1 – Élaborer un contexte favorable...					
Mener un entretien de cadrage avec le commanditaire					
Élaborer un cahier des charges					
Appréhender les bénéfices et limites de l'analyse des pratiques					
C2 - Concevoir un cadre pour le groupe...					
Intégrer des notions théorico-pratiques sur le groupe					
Élaborer et faire respecter les règles de participation					
Gérer l'expression émotionnelle dans le groupe					
C3 – Mener une séance type...					
Choisir une situation à traiter					
Gérer la dynamique de groupe					
Articuler l'analyse avec le code de déontologie					